



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 54949

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de l'enseignement en école primaire. Un niveau devant être acquis à la fin du CM2, c'est avec grand regret, mais surtout incompréhension, que l'on puisse encore observer des enfants ne sachant ni correctement lire ni correctement calculer. Cette étape est très importante afin d'éviter trop de retard à l'arrivée au collège, et l'échec scolaire à la sortie. Dans le souci de voir les élèves réussir, il lui demande s'il entend mettre en oeuvre de nouvelles mesures afin d'améliorer les méthodes de travail et d'obtenir des résultats satisfaisants dans le primaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, conscient que trop d'élèves quittent encore l'école élémentaire sans maîtriser les compétences et connaissances nécessaires à la poursuite de leur scolarité, a assigné à l'école des objectifs précis en présentant la réforme de l'école primaire : diviser par trois, en cinq ans (2008-2013), le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité. Pour y parvenir, une réforme profonde a été engagée. La rentrée de l'année scolaire 2008-2009 a vu l'entrée en application, dans toutes les classes, de l'école maternelle à l'école élémentaire, de nouveaux programmes, recentrés sur les fondamentaux ; des progressions précises y figurent. La réforme prévoit en outre une nouvelle organisation de la semaine qui permet d'offrir deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin. Ainsi, les enseignants peuvent-ils intervenir dès l'apparition d'une difficulté. Pour aller plus loin dans le traitement des difficultés et garantir un niveau assuré en français et en mathématiques, en CM1 et CM2, une aide complémentaire est proposée aux élèves sous forme de stages de remise à niveau se déroulant pendant les vacances scolaires. Ces mesures nouvelles constituent, avec l'apport des enseignants spécialisés, un ensemble cohérent d'aides qui sont mobilisées dans chaque école pour la réussite de tous les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54949

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6971

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 853